






BIEN CHOISIR SA BALISE DE DETRESSE

	Radiobalise de sinistres (RLS) 	Balise maritime personnelle (PLB maritime) 
Identification du navire (codage MMSI)	OUI Obligatoire 1	OUI Obligatoire sous condition 1 
Enregistrement sur base de données	ANFR (www.anfr.fr)	Obligatoire - ANFR (www.anfr.fr)
Étanchéité	OUI	OUI sans adjonction de protection
Flottabilité	OUI + option de largage auto	OUI sans adjonction de flottabilité
Déclenchement	AUTOMATIQUE dans l'eau et manuel	uniquement MANUEL
Durée d'émission	48 heures	24 heures
Achat et maintenance (enPF)	OUI	OUI (selon modèle)

ATTENTION

Les PLB maritimes doivent être codées avec un n° MMSI et portées sur soi en permanence.

Les balises AIS et dispositifs de repérage d'homme à la mer MOB ne doivent pas être confondus avec les équipements ci-dessus.

1 : sur demande, une licence radio doit être délivrée par l'Agence nationale des fréquences (ANFR).



Avant de prendre la mer, je fais des essais VHF en contactant le JRCC sur le canal 16



DPAM

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Pū fa'aterera'a 'e te fa'aturera'a i te mau 'ohipa rau o te moana

+ (689) 40 54 45 00

securite.dpam@administration.gov.pf
accueil.dpam@administration.gov.pf